



# Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

## COMMUNIQUÉ

Le Front commun conteste la position de la MRC de la Rivière-du-Nord dans le dossier du droit de regard sur l'importation des déchets

**Pour diffusion immédiate. Montréal, le 23 janvier 2004.** Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) conteste l'interprétation que fait la MRC de la Rivière-du-Nord de son droit de limiter ou d'interdire les déchets provenant de l'extérieur de son territoire. « Nous demanderons au ministre de l'Environnement de retourner la MRC à ses devoirs » déclare Priscilla Gareau, présidente de l'organisme.

Une MRC qui veut limiter l'importation de déchets sur son territoire doit le faire en vertu de l'article 53.9 de la LQE. « Elle doit clairement indiquer les quantités visées par son droit de regard. Or, aucune quantité n'est mentionnée dans le droit de regard tel que formulé par la MRC de la Rivière-du-Nord » de rajouter Berthe Tessier, citoyenne de la région du Centre-du-Québec et administratrice du FCQGED.

Mercredi le 21 janvier, *in extremis* dans les délais et divisée à l'interne, la MRC de la Rivière-du-Nord a quand même adopté sa résolution sur le droit de regard dont le proposeur est le maire de Ste-Sophie. Les audiences du BAPE qui se sont terminées le 15 janvier dernier, ont permis entre autres de rendre public un contrat de la municipalité de Ste-Sophie en vertu duquel elle reçoit une redevance pour chaque tonne enfouie. Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) dans lequel s'inscrit ce droit de regard, devra toutefois démontré sa conformité à la Politique 1998-2008 avant sa mise en vigueur par la MRC.

*Le droit de regard* est une clé pour la régionalisation des déchets. « En le sabordant ainsi, la MRC favorise la gestion marchande des matières résiduelles et expose la population aux graves impacts du projet d'importation et d'enfouissement de près 9 millions de tonnes de déchets qui menace actuellement cette communauté » commente Normand Beaudet, administrateur au FCQGED et porte-parole du Collectif Alerte à l'enfouissement / Participation citoyenne.

Rappelons que la compagnie Intersan, filiale de la multinationale Waste Management est en demande, malgré l'état avéré de contamination des eaux souterraines, pour un agrandissement de son lieu d'enfouissement de Ste-Sophie afin d'y accueillir près de 20% de tous les déchets enfouis de la province au cours des 9 prochaines années.

-30-

Pour information : Karel Ménard (FCQGED)

(514) 396-2686

---

FCQGED  
4200, rue Adam, Montréal  
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686  
fax.: (514) 396-7883  
fcqged@cam.org

[www.cam.org/~fcqged](http://www.cam.org/~fcqged)